

En bref

Number 321, July 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1020862ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1020862ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2011). En bref. *Revue internationale de l'économie sociale*, (321), 25–30.
<https://doi.org/10.7202/1020862ar>

EN BREF*

L'économie sociale

Des Etats généraux de l'ESS de juin 2011 à une assemblée constituante en mars 2012

Une semaine après les Etats généraux de l'économie sociale et solidaire (ESS), de nombreux commentaires s'échangent sur cet événement national inédit, mais aucun bilan officiel n'a encore été diffusé. Notre ami Jean-Philippe Milésy a immédiatement publié un bilan équilibré de ces rencontres. La manifestation a offert une indéniable visibilité médiatique à l'ESS (liste non exhaustive : France Inter, *La Tribune*, *Les Echos*, *Nouvel Obs*, *L'Expansion*, *La Voix du Nord*...) dont tout le monde se réjouit. Toutefois, avec les bémols de l'éditorial de *Rencontres sociales* sur l'absence du grand public, la présentation anhistorique du secteur, de nombreux observateurs et participants posent la question centrale de la participation citoyenne à ces Etats généraux. Le format des principales conférences, la conformation particulière des lieux (au demeurant peu exploités, que l'on songe à cette mythique Corbeille, ni investie ni détournée) n'invitaient pas réellement les acteurs présents à débattre du contenu des quatre cents cahiers d'espérance, dont la synthèse a été réalisée en dehors du palais Brongniart et diffusée à l'ouverture de la rencontre, ou à échanger tout court sur le sens de l'ESS, son positionnement et ses ambitions. Mis à part quelques Cress (notamment Rhone-Alpes, qui a fait venir une cinquantaine de personnes et dont les membres ont assuré la retransmission des conférences et organisé un plateau télé pour recueillir la parole des « sans-grade mais non sans-opinion »), peu d'acteurs non franciliens étaient présents sur le site.

Reste donc à définir les contours de la « grande alliance » évoquée par Claude Alphandéry en clôture de ces Etats généraux (étant entendu que les organisations évoquées, la JOC ou l'Unef font déjà parties peu ou prou de l'économie sociale) : à l'occasion de la tenue d'une assemblée constituante de l'ESS en mars 2012 ou de la rédaction annoncée par le CNCres d'une loi cadre de l'ESS?

En savoir plus : www.recma.org/node/1343.

Assemblée générale du CNCres et proposition de loi en faveur de l'ESS pour 2012

Le Conseil national des chambres régionales d'économie sociale (CNCres) a tenu son assemblée générale le 16 juin 2011 au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). L'après-midi était consacré à un échange de vues entre les responsables des Cres et Jean-François Draperi, maître de conférence en ce haut lieu de l'éducation populaire et rédacteur en chef de la *Recma*, dont le CNCres vient d'intégrer le conseil d'administration. Ce fut l'occasion de faire le point sur les nombreux travaux et projets du conseil : rédaction en cours de l'*Atlas 2012 de l'ESS* (sous la direction scientifique de F. Rousseau, avec J.-F. Draperi, D. Demoustier, N. Richez-Battesti) ; sortie pour la rentrée scolaire 2011 d'un code juridique de l'ESS ; préparation d'un *Guide du routard de l'ESS* et d'un film de sensibilisation pour le prochain mois de l'ESS. Denis Colongo a ensuite présenté le cahier d'espérance du CNCres destiné à porter une « parole politique partagée par le mouvement » lors des Etats généraux de l'ESS, qui s'ouvriraient le lendemain au palais Brongniart et étaient présentés comme « une nouvelle étape nécessaire, mais pas suffisante pour assurer une reconnaissance » du secteur. C'est la raison pour laquelle,

* Retrouvez les actualités, contribuez directement sur www.recma.org.

dans le cadre de sa présidence de la commission « Gouvernance et mutations » du Conseil supérieur de l'ESS, avec le soutien de Francis Vercamer et de la ministre Roselyne Bachelot, le CNCres s'engage à préparer un projet de loi en faveur de l'économie sociale et solidaire pour 2012, s'inspirant de la loi espagnole votée en avril dernier (voir les « Temps forts » de ce numéro). Elle devra notamment permettre de fixer un cadre juridique et législatif commun aux acteurs et de représenter les employeurs de l'ESS qui n'ont pas de possibilité d'être partie prenante du dialogue social. « *Le secteur de l'ESS est en mutation, de nouvelles lignes se dessinent et le rôle du CNCres est d'accompagner ces changements tout en garantissant le maintien de grands principes clés. Cette nouvelle loi devrait fortement y contribuer.* » Et le conseil présidé par Jean-Louis Cabrespines de préciser : « *Osons aller plus loin et défendre non plus seulement "une autre économie", mais un autre projet de société qui va bien au-delà de la simple question économique.* » Cette « économie démocratique » suppose un « renforcement des implications des adhérents et des sociétaires et le renouvellement de l'investissement des citoyens dans les territoires et dans le développement et la gouvernance des structures de l'ESS », comme l'expriment conjointement le CNCres et le Mouvement pour l'économie solidaire (<http://le-mes.org/>) à l'issue des états généraux. En savoir plus : www.recma.org/node/1339.

L'ESS, « au premier plan et en tête des priorités » du PS

Message entendu par le Parti socialiste ? A l'occasion de ces Etats généraux, le PS, en la personne de Razy Hammedi, secrétaire national aux services publics et chargé du groupe de travail sur l'économie sociale au sein du laboratoire des idées du PS, a diffusé un communiqué où il s'engage notamment à porter un certain nombre de revendications de l'ESS au niveau national et européen et à mettre « *l'ESS au premier plan et en tête de ses priorités* ». Le secrétaire national évoque ainsi la construction d'un statut européen pour les acteurs du secteur, le soutien à la

reprise d'entreprises par les salariés, la création d'un nouveau statut (la coopérative à actionnariat salarié majoritaire) et la reconnaissance de la représentativité des syndicats d'employeurs de l'ESS.

En savoir plus : www.recma.org/node/1337.

Absences au travail dans l'ES : une étude exploratoire du Cides

En attendant la prochaine année électorale, Cides (Chorum initiative pour le développement de l'économie sociale), nouvel adhérent de l'association Recma, poursuit un travail de fond. Avec le CENS, laboratoire de sociologie de l'université de Nantes, et fort de la base de données des 550 000 salariés de l'ESS assurés en prévoyance collective par Chorum, Cides s'est penché sur la question de l'absentéisme dans le secteur. En 2008, 5,5 % de ces salariés seulement ont été au moins une fois en arrêt maladie, contre 22 % des actifs selon la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés. Pour ce qui est des accidents de travail, le taux de fréquence était de 6,6 ‰ en 2008, contre 38 accidents pour 1 000 salariés en 2008 pour l'ensemble des salariés. C'est dans les petites ou très petites structures que la fréquence des arrêts maladie et celle des accidents du travail sont les plus élevées. Bien qu'il y ait moins d'accidents du travail dans l'économie sociale que dans l'ensemble de la population active, l'accidentalité et leur gravité augmentent avec l'âge. Dans certaines branches, les arrêts maladie et les arrêts pour accident de travail courts sont plus importants : l'aide à domicile, la petite enfance, les centres sociaux, le secteur sanitaire (CCN 51). Dans d'autres, les arrêts maladie et les arrêts pour accident de travail sont plus longs que pour l'ensemble de l'économie sociale : le secteur médico-social (CCN 66) et la mutualité. Ces résultats confirment qu'il existe bien des liens entre l'environnement du travail et les absences pour raisons de santé. Des études qualitatives réalisées par Cides dans le cadre de nombreux projets concernant les secteurs d'activité et les branches professionnelles de l'ESS (aide et soins

à domicile, mutualité, secteur médico-social, centres sociaux et petite enfance, ateliers et chantiers d'insertion...) donnent un éclairage sur ces dimensions.

En savoir plus : www.cides.chorum.fr.

L'ESS au service du développement durable : un guide à destination des élus locaux

L'Atelier et l'Arene, deux organismes associés à la région Ile-de-France, publient un ouvrage à destination des élus et des techniciens des collectivités locales franciliennes. Focus et retours d'expérience émaillent les rubriques de ce guide, conçu comme un outil concret au service des collectivités. Il les aide à mieux comprendre l'économie sociale et solidaire et ses spécificités et donne des pistes concrètes pour la soutenir.

En savoir plus : www.atelier-idf.org.

Numéro spécial du *Social Enterprise Journal* sur l'Asie du Sud-Est

Coordonné par Jacques Defourny (voir les « Temps forts » de ce numéro) et Yu-Yuan Kuan, le dernier volume du *Social Enterprise Journal* se pose la question de savoir s'il existe un modèle d'entreprise sociale propre à l'Asie du Sud-Est. Les contributions répondent à trois objectifs : décrire le contexte et les principaux facteurs qui expliquent l'émergence et le développement de l'entreprise sociale au sein de chaque contexte national ; fournir une vue d'ensemble des diverses catégories d'organisations pouvant être considérées comme des entreprises sociales même si elles ne s'appellent pas de cette façon ; identifier les défis majeurs qui se posent à ces organisations, ainsi que leurs perspectives de développement.

En savoir plus : www.emeraldinsight.com.

L'APCE missionnée pour l'ESS : un nouveau « pont vers l'entreprise classique »

Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé notamment du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de la Consommation, charge l'Agence pour la création d'entreprise (APCE) de participer à la promotion de l'entrepreneuriat social. L'APCE propose donc un nouveau dossier, sur

cette « autre façon d'entreprendre ». Si, étant donné le rayonnement de l'APCE, les représentants du Ceges, de l'Avisé, du Mouves et de l'Association des régions de France se félicitent de cette décision, le choix de l'APCE peut légitimement interroger au moment où le CNCres travaille à la mise en place de vingt-six agences régionales de l'ESS. En effet, créée en 1996 par les pouvoirs publics, l'APCE a été chargée en 2003 par Renaud Dutreil, alors ministre des PME, d'accompagner, d'expliquer et de mettre en œuvre la loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 « pour l'initiative économique ». Cette dernière avait notamment pour but de favoriser le micro-entrepreneuriat et, à beaucoup d'égards (régime fiscal, social, patrimonial, financier...), elle a préparé le statut d'auto-entrepreneur de la récente loi Tpe. Le président d'honneur de l'APCE est René Ricol, le commissaire général à l'investissement, qui préside aux destinées du grand emprunt, dont 100 millions sont promis à l'ESS. Le directeur de l'APCE, Alain Belais, vise quatre objectifs : « *Primo, augmenter la connaissance sur ce secteur. Secundo, sensibiliser les réseaux d'accompagnement et le grand public à l'ESS, pour favoriser l'émergence de nouveaux créateurs. Tertio, encourager les porteurs de projets solidaires, au même titre que les autres entrepreneurs. Enfin, favoriser des ponts entre l'ESS et l'économie classique, afin de mieux soutenir les créateurs d'entreprises sociales.* » Il n'est donc peu surprenant de trouver davantage d'information sur les entrepreneurs sociaux que sur l'économie, même si l'essentiel des informations sur l'ESS figure dans le dossier mis en ligne par l'APCE.

En savoir plus : www.recma.org/node/1340.

L'économie sociale méditerranéenne en chiffres

Le Réseau euroméditerranéen de l'économie sociale (Esméd), né en 2000 de l'initiative conjointe des principales organisations représentatives de l'économie sociale d'Espagne, de France, de Grèce, d'Italie et du Portugal, s'est ouvert en 2004 au Maroc et à la Tunisie (soit 400 000 entreprises, 6,2 millions d'emplois et

134 millions de personnes associées) et travaille en étroite collaboration avec l'Algérie. Le réseau s'est réuni le 5 avril 2011 à Barcelone pour fêter ses dix ans d'activité, anniversaire marqué par une publication trilingue (anglais, espagnol, arabe) sur *L'économie sociale en Méditerranée*, qui présente notamment des données chiffrées les structures d'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations, fondations, entreprises d'insertion et « autres ») dans chacun des huit pays évoqués ainsi que les contacts des organismes représentatifs nationaux.

En savoir plus : www.cepes.es.

La coopération

Crédit agricole, le retour aux fondamentaux

Jean-Paul Chifflet, directeur général du Crédit agricole, était le 23 juin 2011 l'invité d'une conférence du Club La Tribune-Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Le thème choisi, « Crédit agricole, le retour aux fondamentaux », a permis au directeur du groupe d'évoquer l'internationalisation du Crédit agricole, sa croissance organique et ses objectifs ambitieux pour 2014. A une question sur le sociétariat, Jean-Paul Chifflet a rappelé que le Crédit agricole réunit chaque année 500 000 sociétaires qui donnent leur avis ; selon lui, dix ans après sa cotation, la banque des agriculteurs a trouvé son équilibre entre sociétaires et marché.

Source : www.entreprises.coop.

La Nef réaffirme sa volonté de voir naître une banque éthique en France

La Société financière de la Nef tenait son assemblée générale le 28 mai. Deux cent cinquante sociétaires ont avalisé les comptes 2010, année caractérisée par un contexte de taux très bas et un ralentissement de l'activité crédit, mais également par une forte mobilisation de l'épargne citoyenne. Le total de la collecte de la Nef a en effet été porté à plus de 288 millions d'euros,

même si 206 millions seulement ont pu être utilisés en raison du contexte très défavorable du taux. Malgré ce contexte, le résultat net est resté légèrement positif, à 31 386,35 euros. Le montant du capital atteint 24 875 160 euros au 31 décembre. Parallèlement, le nombre de sociétaires a lui aussi fortement progressé (27 135 sociétaires, contre 24 469 en 2009). En rejoignant massivement la Nef, les citoyens ont témoigné de leur confiance dans le projet de la coopérative tout en marquant leur volonté de voir naître, en France, une banque éthique de plein exercice. Ils l'ont d'ailleurs réaffirmé en votant à plus de 94,8 % la poursuite des travaux engagés en faveur de la création d'une banque éthique indépendante de tout groupe bancaire. En savoir plus : www.lanef.com.

Les coopératives de transport se renouvellent

Lors de son séminaire annuel des 6 et 7 mai, Unicooptrans, la fédération nationale des coopératives et groupements du transport, a décidé de changer de nom : Unicooptrans devient ainsi France Groupements. Un débat autour du thème « La transmission ou la reprise d'entreprise dans le cadre d'un groupement » a notamment permis d'échanger avec des étudiants en transport sur la pertinence du modèle coopératif. Stéphane Aio, président de la fédération, a rappelé qu'il fallait saisir l'opportunité de 2012, Année internationale des coopératives, pour communiquer sur le statut coopératif.

En savoir plus : www.france-groupements.com.

Les associations

La place du secteur associatif et de l'action sociale dans l'économie

Mélanie Vanderschelden, de l'Insee, signe une étude sur « La place du secteur associatif et de l'action sociale dans l'économie, deux dimensions de la vie sociale à l'aune des comptes nationaux ». Les institutions sans but lucratif au

service des ménages employaient 900 000 personnes en 2008, soit 3 % de l'emploi total. Elles ont versé 23 milliards d'euros de rémunérations et acheté pour près de 17 milliards d'euros de biens et de services (investissement compris). Ce faisant, elles ont produit et distribué gratuitement ou presque des services pour un coût de 40 milliards d'euros. La moitié de ces services relève d'activités d'enseignement et d'activités récréatives, sportives et culturelles; l'autre moitié relève de l'aide aux personnes handicapées et en difficulté. Mais la production d'action sociale correspond plus généralement à l'aide à l'ensemble des personnes fragiles; elle s'élève en France à 62 milliards d'euros, car elle est aussi le fait d'autres acteurs de l'économie et couvre également d'autres publics, en particulier les personnes âgées. Les bénéficiaires, hébergés, accueillis à la journée ou pris en charge à domicile, financent 30 % du coût de l'action sociale.

En savoir plus : www.insee.fr.

Le poids économique des associations en Belgique

La Banque nationale publie un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) depuis 2004. Entre 2000 et 2008, la valeur ajoutée brute du secteur des ISBL a augmenté en moyenne de 6,8 % annuellement, alors que la croissance annuelle moyenne du PIB était de 4,0 %, ce qui s'est traduit par une progression continue du poids des ISBL dans l'économie nationale. Leur part dans le PIB est ainsi passée de 4,1 à 5,1 %. Les syndicats, les partis politiques, les organisations religieuses, les regroupements professionnels, les associations de défense des droits de l'homme ou de défense de l'environnement représentent 38 % des ISBL, et 25 % des 17 800 structures considérées sont actives dans le domaine de l'action sociale. Les activités récréatives, culturelles et sportives représentent quant à elles 16 % des ISBL. L'étude détaille la nature de leurs dépenses et de leurs ressources (très largement le produit de leurs ventes et les transferts publics), l'évolution de l'emploi salarié et les niveaux de rémunération (en augmentation,

mais toujours inférieurs à ceux pratiqués dans le reste de l'économie).

En savoir plus : www.recma.org/node/1319.

Accompagnement : les associations actrices de leur développement

Le bulletin de la Conférence permanente des coordinations associatives, *Vie associative*, paru mi juin (n° 15) est consacré aux enjeux de l'accompagnement des associations. « *L'accompagnement des associations n'est pas une démarche nouvelle. Longtemps assuré par les seuls regroupements associatifs, il a également bénéficié de l'appui des pouvoirs publics depuis plusieurs années. A tel point que les dispositifs et les offres d'accompagnement se sont multipliés, selon des pratiques qui peuvent s'avérer assez éloignées les unes des autres. On peut dès lors s'interroger sur ce qui constitue un accompagnement efficace dans le secteur associatif, mais plus encore sur les enjeux d'une telle fonction. Car si pendant longtemps les associations ont pu exercer leurs activités dans une relative autonomie, les transformations légales, réglementaires, environnementales ou démographiques qui les affectent aujourd'hui rendent plus que jamais nécessaire leur accompagnement. Dans ce contexte, les regroupements associatifs doivent relever le défi de l'accompagnement aux mutations sectorielles.* »

En savoir plus : www.cPCA.asso.org

Les mutuelles

Istya, premier groupe mutualiste français de protection sociale complémentaire

Le groupe MGEN, le groupe MNH, la Mutuelle nationale territoriale (MNT), la Mutuelle générale Environnement et Territoires (MGET) et la Mutuelle des Affaires étrangères et européennes (MAEE) partagent un socle de valeurs communes. Issues des trois fonctions publiques (d'Etat, hospitalière et territoriale), elles défendent une même vision du service public et de la santé. Elles militent pour un renforcement de la Sécurité sociale dans son rôle de protection

solidaire, par un financement équitable et pérenne, garantissant l'accès de tous aux soins. Le 6 mai 2011, elles se sont réunies en assemblée générale pour constituer le groupe Istya, premier groupe mutualiste français de protection sociale complémentaire en santé, prévoyance, dépendance et retraite. La MCDef, Mutuelle civile de la Défense, rejoindra le groupe début 2012. Protégeant près de 10 % de la population française, avec un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 3,5 milliards d'euros, le groupe Istya (nom de la déesse grecque du savoir et de la connaissance) a pour vocation de soutenir la croissance durable des mutuelles affiliées. Thierry Beudet, président du groupe MGEN, préside son conseil d'administration.

En savoir plus : www.recma.org/node/1309.

**Jean-Philippe Huchet,
président de l'Association internationale
de la mutualité**

Jean-Philippe Huchet, secrétaire général de la Mutualité française, a été élu président de l'Association internationale de la mutualité (AIM) à l'unanimité par l'assemblée générale de l'association, réunie le 17 juin à Bruxelles. Agé de 54 ans, Jean-Philippe Huchet est diplômé de l'Ecole normale et titulaire d'un master 2 « Administration des entreprises ». Il a été instituteur (1979-1983), directeur d'école (1984-1986) et enseignant en

ZEP (1986-1992). En 1983, il rejoint la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN), section de la Haute-Garonne, avant d'être élu administrateur national en 1987. En 1997, il est élu secrétaire général de la MGEN, puis vice-président, fonction qu'il exerce depuis 2005. Il a également été président de l'Union mutualiste retraite entre 2002 et 2009. Parallèlement, en 1996, il a été élu administrateur de la Mutualité française, avant d'être élu secrétaire général adjoint en 2006, puis secrétaire général, fonction qu'il exerce depuis 2009. Au titre de la Mutualité française, Jean-Philippe Huchet est également membre du bureau de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), vice-président du Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (Ceges), secrétaire général du système fédéral de garantie (SFG) de la Mutualité française et de l'association Mutualistes du monde. L'Association internationale de la mutualité, créée en 1950, regroupe trente-huit fédérations ou associations d'organisations autonomes de mutuelles de santé et de protection sociale dans vingt-trois pays. Les organisations membres de l'AIM opèrent selon des principes de solidarité et de non-lucrativité et fournissent une couverture à plus de 170 millions de personnes dans le monde. Le secrétariat de l'AIM est installé à Bruxelles.

En savoir plus : www.mutualite.fr. ●